

Chers confrères,

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a été informé le 26/08/19, *via* le réseau d'alerte européen *Early Warning and Response System* (EWRS) **du signalement de 193 cas d'insuffisances respiratoires aiguës graves recensés aux Etats-Unis, possiblement en lien avec l'utilisation de produits de cigarette électronique**. Ces cas ont été rapportés entre fin juin et fin août 2019. Un décès a été signalé dans l'Illinois.

Les investigations indiquent une grande variabilité des produits utilisés par les patients, incluant possiblement la nicotine, le tétrahydrocannabinol, le cannabidiol et des cannabinoïdes de synthèse. A ce stade, aucun produit spécifique n'a été relié aux cas.

L'approvisionnement à l'échelle internationale de ces produits induit un **risque potentiel pour les consommateurs européens**.

**L'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction demande aux pays de l'UE de signaler le plus rapidement possible toute toxicité inhabituelle ou inattendue**, telle que des atteintes pulmonaires graves afin d'évaluer l'ampleur et la compréhension du phénomène.

Aussi, le 27/08/19, la Direction Générale de la Santé a organisé un échange avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Santé publique France et l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

A ce jour, aucun signalement susceptible de correspondre à la situation décrite par les autorités sanitaires américaines n'est parvenu à ces agences. Comme vous le constaterez dans le message transmis par les CDC en pièce jointe, les descriptions des pathologies pulmonaires sévères incluent dans cette investigation sont peu précises. Afin de pouvoir avancer dans la recherche active de cas correspondants sur le territoire national, pourriez-vous prendre l'attache de vos correspondants américains afin d'obtenir des précisions sur ces cas récents et disposer d'une définition de cas consolidée. Dans le même temps, nous contactons les autorités sanitaires américaines pour tenter également d'obtenir ces précisions.

Compte-tenu de l'impact potentiel pour la santé publique, il me semble nécessaire que **vous puissiez informer votre réseau de cette alerte, afin de faire remonter tout cas suspect d'insuffisance respiratoire aiguë sans étiologie évidente chez des utilisateurs de cigarettes électroniques auprès de vos sociétés savantes respectives** et que **vous puissiez adresser à la DGS le registre de ces signalements**.

L'équipe du CORRUSS ([alerte@sante.gouv.fr](mailto:alerte@sante.gouv.fr)) se chargera, le cas échéant, de

partager ces signalements avec les agences sanitaires en charge des investigations.

Je vous remercie d'avance de toutes les informations utiles que vous pourrez me transmettre à ce sujet et de votre implication dans l'investigation de ce signal d'alerte sanitaire.

Bien confraternellement,

**Professeur Jérôme SALOMON**

**Directeur général de la Santé**

+ 33 1 40 56 40 40 / + 33 1 40 56 53 19

[jerome.salomon@sante.gouv.fr](mailto:jerome.salomon@sante.gouv.fr)



Pour un développement durable, préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire

Droit à la déconnexion : ne répondre qu'aux heures ouvrables, sauf urgence signalée

Pour vivre en bonne santé, priorité à la prévention et à l'éducation.

**#Jagispourmasanté**